



Appel à projets 2016-2017 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Présentation de l'Appel à projet scolaire du Parc à destination des primaires :

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin soutient **les projets des classes du 1^{er} degré de son territoire** par la prise en charge d'un appui pédagogique - à savoir une gratuité des interventions pour la classe, pour un maximum de 4 animations - sur des thèmes liés aux milieux naturels, aux paysages, à l'environnement, à l'eau, à l'énergie, aux activités humaines, à l'éco-construction, à la nature ordinaire...

Ces demi-journées d'intervention assurées par des structures-partenaires ont lieu, dans la mesure du possible, à proximité de l'établissement scolaire d'une part pour que les élèves s'approprient leur environnement proche et d'autre part pour limiter les frais de transport, **le dispositif ne finançant pas le déplacement des classes.**

Pour monter un projet pédagogique, nous vous proposons de prendre contact avec le CPIE ou le CIEC lesquels peuvent intervenir sur l'ensemble du territoire du Parc pour un rendez-vous de préparation préalable au dépôt du dossier joint. Ce contact vise à vous aider dans la formalisation du projet et à déterminer en quoi l'animateur pourra vous être utile.

- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (CPIE): Mme Bertrand ; 02.33.46.37.06 ; animation@cpiecotentin.com
- le Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté (CIEC) : Mme Grandin ; 02.33.77.42.50 ; ciec@laligue.org

Nous proposons aussi de soutenir les projets pédagogiques sur la culture, l'histoire ou l'architecture médiévale. Les PAH pourront apporter leur appui dans cette perspective. L'animateur du PAH accompagnera l'ensemble du projet pédagogique selon ce qui aura été établi lors de la préparation et dans les mêmes conditions que le CPIE et le CIEC,

- Pour toute intervention relative aux patrimoines de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Valognes et Bricquebec et en lien avec le territoire du Parc - vous rapprocher du Pays d'Art et d'histoire du clos du Cotentin (PAH).
Contact : Julien Deshayes ; 02 33 95 01 26 ; pah.clos.cotentin@wanadoo.fr
- Pour les écoles du Parc situées sur les Communautés de communes Sèves-Taute, la Haye du Puits, Lessay et secteur Saint-Sauveur-Lendelin ; vous adresser au Pays d'Art et d'histoire du Coutançais (PAH)
Contact : Françoise Laty ; 02 72 88 14 25 ; pays.art-et-histoire@coutances.fr ; francoise.laty@coutances.fr

Spécificité 2016-2017 pour la thématique préconisée

Cette année, il vous est proposé de créer un coin de nature à l'école.

Dans le cas d'une participation de toutes les classes de l'établissement autour d'un projet de nature pour l'école et son environnement, un accompagnement supplémentaire par le CAUE dans le cadre de son partenariat avec le Parc peut être envisagé afin d'aider les élèves et leurs enseignants à formaliser une demande de réalisation de leur projet auprès de la collectivité ayant la compétence scolaire.

Pour en bénéficier, les classes candidates devront informer l'animateur de la structure-partenaire dès la rédaction du projet pédagogique afin d'estimer le volume d'intervention du CAUE.

Clôture des candidatures

La date de clôture de l'Appel à projet Classes-Parc 1er degré est fixée au 20 octobre 2016.

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Maison du Parc

3, village Ponts d'Ouve

Saint-Côme-du-Mont

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Tèl : 02 33 71 65 30

Contact : Marie-Noëlle DROUET - mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr

Commission d'attribution

Le volume d'intervention est convenu avec les structures lors de la commission d'attribution programmée aux vacances de la Toussaint. En fonction du nombre de demandes des classes, **2 à 4 interventions seront prises en charge par le Parc**. Afin de garantir un suivi de qualité, le Parc se réserve le droit de modifier le nombre de classes et/ou de projets soutenus pour l'année scolaire en cours.

Un courrier d'attribution sera envoyé aux classes retenues avec le nombre d'interventions envisagées dans les semaines suivantes. **Le suivi pédagogique du projet sera assuré par la structure partenaire référente.**

Retombées attendues

En contre-partie, les classes participantes se verront dans l'obligation de présenter leurs réalisations lors de l'Exposition « Quand les enfants racontent le Parc » qui aura lieu fin d'année scolaire en juin-juillet 2017.

Le Parc se chargera de recontacter les enseignants référents au mois de mai pour l'organisation logistique de cet événement.

En cas de non-respect de cette clause, l'établissement devra régler les interventions effectuées auprès des structures concernées.

Nous vous demandons une mise en valeur collective du projet car nous ne disposons pas d'espace suffisant d'exposition des travaux pour chaque élève.

Dans le cadre de productions informatiques, vous voudrez bien prévoir un ordinateur pour leur diffusion durant l'exposition. Il nous sera possible de le stocker jusqu'à la rentrée suivante en lieu sûr.